



## AVIS D'APPEL D'OFFRE

**Numéro de la demande de soumission :** FP802-180098

**Date de clôture des soumissions:** Le août 31, 2018

**Heure de fermeture des soumissions :** 12 h 00, Heure avancée de l'est (HAE)

**Titre: Remplacement des Fondations et de la tour**

**Lieu des travaux: LL1405 Black Forest Shoal, Lake Joseph Ontario**

### **CET APPEL D'OFFRE COMPREND LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :**

1. Avis d'appel d'offre
2. Formulaire de soumission – Travaux de construction (**Obligatoire – page 3 et 4 à être compléter par le soumissionnaire**)
3. Énoncé de travail (description des travaux);
4. Formulaire de Critères Obligatoires (**Obligatoire** - Le soumissionnaire doit répondre en détail et soumettre avec votre soumission en pièce jointe séparée)

### **LIEU(X) DE CLÔTURE :**

**Emplacement #1 :** Pour les soumissions électroniques **UNIQUEMENT**, s'il vous plait envoyer vos soumissions à: [beverly.shawana@dfo-mpo.gc.ca](mailto:beverly.shawana@dfo-mpo.gc.ca)

**Emplacement #2 :** Pour toutes les soumissions imprimées et **les cautionnements de soumission UNIQUEMENT** (par Poste Canada ou messagerie/courrier), s'il vous plait envoyer à:

**Pêches et Océans Canada,  
Attention: Beverly Shawana  
Centre d'approvisionnement – Bureau d'Ottawa,  
Poste 9E249, 9ieme étage,  
200, rue Kent, Ottawa, Ontario K1A 0E6  
Tel: (613) 407-3861**

**Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que la soumission ou/et la garantie de soumission soit reçue par la date, l'heure et le lieu(x) de fermeture.**

### **SOUSSION EN RETARD :**



Toute soumission reçue après la date, heure et lieux de clôture des soumissions indiquées ci-dessus sera jugée en retard et déclaré non valide. Les soumissions peuvent être révisées par courriel, à condition que la soumission et les révisions soient reçues avant la date, heure et lieux des soumissions indiquées ci-dessus.

### **GARANTIE DE SOUMISSION:**

Pour les soumissions **supérieures à 100 000 \$**, le soumissionnaire doit inclure dans sa soumission une garantie de soumission sous la forme d'un cautionnement de soumission ou d'un dépôt de garantie, portant la ou les signatures originale(s). **Les télécopies ou les photocopies NE sont PAS acceptées.** La garantie de soumission doit être présentée conformément à la section G109 - Exigences de sécurité des soumissions des instructions du MPO aux soumissionnaires.

#### **Remarques:**

- (a) *La Garantie d'Offre doit être soumise en copie papier avec la (les) signature (s) originale (s) et par la date de clôture des soumissions, l'heure et l'adresse postale indiquées ci-dessus.*
- (b) *Le dépôt de garantie sera retournée sauf celle du soumissionnaire retenu qui sera retenue jusqu'à ce que l'entrepreneur retenu ait rempli ledit contrat*

### **LA PORTÉE DES TRAVAUX:**

#### 1.1

- .1 Se rendre au site avec une barge de travail ayant la certification et les dimensions appropriées;
- .2 Nettoyage des gravats pour exposer la couche rocheuse;
  - .1 le personnel de la GCC sera sur place pour déterminer l'emplacement adéquat de la nouvelle tour.
- .3 Construire une [1] nouvelle jetée en béton;
  - .1 le soumissionnaire peut supposer une profondeur de l'eau de 0,915 m aux fins de soumission.
- .4 Programmation des essais de béton par une entreprise tierce acquise par la GCC.
- .5 Transport et installation d'une [1] nouvelle tour d'aide à la navigation;
- .6 Récupération et retour de la tour existante et de ses accessoires à la base de la GCC de Parry Sound;
- .7 Démolition et élimination de les jetée existante;
- .8 Démobilisation.



1.2

- .1 Fournir une [1] nouvelle tour d'aide à la navigation;
  - .1 la tour sera transportée de la zone de préparation jusqu'au site par l'entrepreneur.
- .2 Fournir et installer la lanterne, la batterie et le panneau solaire de la nouvelle tour d'aides à la navigation.

1.3

- .1 Critères techniques obligatoires
  - .1 Chaque navire utilisé par le soumissionnaire dans le cadre de ce contrat doit être enregistré dans le Registre sur les petits bâtiments ou dans le Registre canadien d'immatriculation des bâtiments.
  - .2 Échéance :
    - .1 avec la soumission.
  - .3 Produits livrables :
    - .1 Une copie du certificat d'enregistrement;
    - .2 Une photo du navire sur laquelle est visible son numéro officiel
- .2 Plan d'assèchement (s'il y a lieu) :
  - .1 Échéance :
    - .1 à fournir avec le plan de construction
  - .2 Produits livrables :
    - .1 Batardeau et autres dessins pertinents
      - .1 les dessins doivent présenter ce qui suit :
        - .1 vue en plan, vue en élévation et vue des sections pertinentes de l'installation proposée;
        - .2 tout commentaire pertinent sur la conception et la mise en œuvre du plan d'assèchement.
    - .2 Rapport sommaire (si nécessaire) :
      - .1 le rapport sommaire doit comprendre les références et exigences techniques supplémentaires qui ne sont pas présentées dans les dessins techniques.
- .3 Plan de construction de la fondation :
  - .1 Échéance :
    - .1 à fournir avec le plan de construction
  - .2 Produits livrables :



- .1 Fournir un sommaire de haut niveau concernant les propriétés des mélanges et des adjuvants afin de démontrer la conformité avec les critères de la GCC et la conception des fondations;
- .2 Fournir des FSSP (produits prémélangés uniquement).
- .3 Les méthodes de mise en place et de durcissement du béton, détails :
  - .1 la source du béton, notamment le plan de mélange;
  - .2 les dessins d'atelier pour le coffrage et le fond en planches;
  - .3 les méthodes et procédures pour le contrôle de la consolidation et de la ségrégation;
    - .1 s'il n'y a pas d'assèchement, les détails relatifs à la coulée du béton sous-marin doivent être présentés à la GCC.
  - .4 les emplacements des joints de reprise;
  - .5 les procédures de finition;
  - .6 les certificats d'essai en usine de la barre d'armature, des pieux et de tout autre acier utilisé dans les fondations;
  - .7 les méthodes et la période de durcissement;
  - .8 la résistance requise pour la stabilité structurale (enlèvement des coffrages);
  - .9 les procédures de nettoyage;
  - .10 les mesures d'atténuation afin de tenir compte des températures chaudes ou froides raisonnablement prévues au cours de la période de construction.
- .4 Traitement et contrôle de la qualité :
  - .1 Échéance :
    - .1 28 jours après la fin des travaux de construction
  - .2 Produits livrables :
    - .1 La version annotée des plans montrant tous les changements apportés aux plans de conception scellés (le cas échéant);
      - .1 un dessin indiquant la position de la jetée construite par rapport à l'ancienne installation, détails :
        - .1 la hauteur de la jetée formée, de la couche rocheuse jusque sur le dessus des fondations;
        - .2 la différence de hauteur à partir du haut de l'ancienne jetée jusqu'au haut de la nouvelle jetée;
        - .3 la laisse de haute mer la plus élevée de l'ancienne jetée par rapport au niveau de la couche rocheuse;



- .4 la hauteur de la nouvelle jetée, de la couche rocheuse jusque sur le dessus des fondations;
  - .5 le niveau d'eau au-dessus de la couche rocheuse où est installée la nouvelle jetée;
  - .6 les décalages horizontaux au centre de la nouvelle jetée (nord, sud, est et ouest) par rapport à l'ancienne jetée.
- .2 Les résultats d'essais du béton.

### **FAMILIARISATION AVEC LE SITE**

Avant de soumissionner, les entrepreneurs peuvent visiter le site et les alentours à leurs propres frais et au moment qui leur convient afin d'examiner et de vérifier la forme, la nature et l'étendue des travaux, de décider des matériaux nécessaires aux travaux et des moyens d'accès au site, et d'examiner et de vérifier la gravité et l'incertitude des conditions météorologiques et l'exposition à ces conditions, les conditions du sol, et tout hébergement qui leur sera nécessaire. Ils doivent, de manière générale, obtenir tous les renseignements requis quant aux risques, aux éventualités et aux autres circonstances qui peuvent avoir une incidence sur leur soumission. Aucune indemnité ne sera prévue par la suite en raison d'une erreur ou de la négligence relativement à l'observation et à la détermination appropriées des conditions applicables.

Les entrepreneurs, les soumissionnaires ou ceux qu'ils invitent au site sont d'examiner l'article 01 Spécifications 35 30 - Exigences en matière de santé et de sécurité avant de vous rendre sur place. Prendre toutes les mesures de sécurité pour toute visite sur site, soit avant ou après l'acceptation de l'offre.

Les soumissionnaires qui souhaitent visiter le site doit envoyer un courriel à Beverly.shawana@dfo-mpo.gc.ca et fournir les renseignements suivants:

- a. Nom de l'entreprise
- b. Adresse de l'entreprise
- c. Numéro de téléphone
- d. Nom du représentant du soumissionnaire
- e. Adresse e-mail représentant du soumissionnaire

### **RESPONSABILITE CIVILE ET D'ASSURANCE CONTRE LES DOMMAGES MATERIELS:**

Le montant minimal acceptable en matière de responsabilité civile et d'assurance contre les dommages matériels est de **2 000 000,00 \$** par incident. Toutes les soumissions **doivent être** accompagnées d'une confirmation de l'assureur du soumissionnaire que l'assurance requise sera fournie au moment de l'attribution du contrat.



**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS:**

Le MPO acceptera les demandes de renseignements des soumissionnaires **jusqu'à 12 h 00, heure avancée de l'est (HAE), le août 27, 2018**. Les soumissionnaires **doivent envoyer** leurs demandes de renseignements **par courriel seulement** à [beverly.shawana@dfo-mpo.gc.ca](mailto:beverly.shawana@dfo-mpo.gc.ca)

**DATES PREVUES DE DEBUT ET D'ACHEVEMENT:**

**Date de début :** À l'attribution du contrat  
**Date d'achèvement :** le 31 octobre 2019

**EXIGENCES EN MATIERE DE SECURITE:**

N/A

**MÉTHODE DE DE SÉLECTION:**

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

**ACCEPTATION DES SOUMISSIONS :**

Pêches et Océans Canada n'acceptera pas nécessairement la soumission la moins coûteuse ni l'une des soumissions reçues, et il se réserve le droit de refuser l'une ou l'autre ou l'ensemble des soumissions reçues, cette décision est sans appel et à la seule discrétion du Ministère.

Cordialement,

**Beverly Shawana**

Consultants en approvisionnement et en passation de marchés  
Centre d'approvisionnement, Services du matériel et des acquisitions,  
9ième étage, 9E249  
Pêches et Océans Canada  
200, rue Kent, Ottawa, ON, K1A 0E6, CANADA  
Courriel: [beverly.shawana@dfo-mpo.gc.ca](mailto:beverly.shawana@dfo-mpo.gc.ca)